

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2022/28/10/04

Date de convocation :

24/10/2022

Objet de la délibération :

Choix du lieu des séances
du Conseil Municipal

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

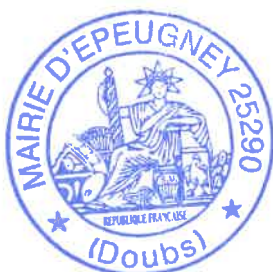
05/11/2022

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

24/10/2022

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 28 octobre 2022**

L'an deux mille vingt deux

Le vingt-huit octobre à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMONIN – Sonia DESTAING –
Guillaume CRETIN – Mégane GAUTHIER - Romuald
TAUVERON – Jean-Michel CLEMENT – Nicolas DEAU – David
MARTIN – Éric CLEMENT

Absents excusés : Stéphane LOGUIOT – Gwénaél LE GALLO
– John WETZEL - William RUSTERHOLTZ -

Procuration : Stéphane LOGUIOT à Guillaume CRETIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code
des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris
dans le Conseil, Guillaume CRETIN ayant obtenu la majorité
des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a
acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de
rafraîchissement des bureaux de la Mairie réalisés par notre
agent Albane MAILLARD sont terminés.

Au vu de la nouvelle disposition du bureau du Maire, le
Maire propose que les séances du Conseil Municipal se
tiennent à nouveau à la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
des membres présents et représentés, décide de changer le
lieu de réunion et de délibération du Conseil Municipal pour
la Mairie.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

